



# Foire aux questions

## Comment se déroule le transport entre Sierre et Palavas?

Le transport se fait en bus, à l'aller comme au retour. Le départ a lieu à Sierre, sur le parking du Théâtre Les Halles. Le trajet dure environ 8 heures, y compris les 3 pauses prises durant le voyage. L'aller se déroule de jour (départ de Sierre à 7h30, arrivée à Palavas vers 17h) tandis que le retour a lieu de nuit (départ de Palavas vers 23h, arrivée à Sierre le lendemain vers 7h).

---

## Comment sont répartis les enfants dans les groupes ?

Les enfants sont répartis par groupes en fonction de leur âge. Chaque groupe peut compter de 4 à 8 enfants, sous la responsabilité d'un-e moniteur-trice qui est responsable du groupe durant tout le séjour. Les enfants sont répartis dans des chambres de 2 à 6 lits, filles et garçons séparés, où les groupes peuvent être mélangés. Si vous voulez que votre enfant soit dans un groupe avec un copain / une copine, merci de nous le signaler lors de l'inscription dans les remarques, nous tenterons d'en tenir compte.

---

## Les enfants doivent-ils savoir nager?

Pour les plus petits, nous pouvons accepter des "non-nageurs" s'ils sont équipés de manchons (à fournir par les parents). Les plus grands doivent en principe savoir nager. Le maître-nageur surveille les enfants dans l'eau mais ne donne pas de cours de natation.

---

## Mon enfant suit un traitement médical, peut-il s'inscrire? Comment se passe le suivi du traitement sur place?

Si le traitement n'est pas trop lourd, nous pouvons l'accepter à

la colonie. L'équipe médicale se chargera de lui administrer son traitement selon les prescriptions médicales transmises par les parents. Les médicaments sont également fournis par les parents en quantité suffisante pour la durée de la colonie.

Chaque traitement sera analysé par l'infirmière scolaire avant le départ, et nous nous réservons le droit de refuser un enfant si son traitement ne pouvait pas être géré sur place. Merci donc de nous avertir directement lors de l'inscription ou au plus tard sur la fiche de renseignements à remplir des éventuels traitements et/ou problèmes médicaux afin que nous puissions anticiper les mesures.

---

### **Mon enfant a un plâtre ou une attelle. Peut-il aller à la colonie ?**

Ces situations s'examinent au cas par cas. Il est évident que s'il a la jambe complètement plâtrée, il sera difficile pour nous de lui faire passer de bonnes vacances (impossibilité d'aller dans la mer, de participer aux activités, etc.). Merci donc de nous en avertir au plus vite!

---

### **Que se passe-t-il si un enfant est malade ou blessé?**

L'enfant sera pris en charge par l'équipe médicale de la colonie, qui est toujours présente sur place ou à proximité immédiate. La colonie dispose d'une pharmacie qui permet de faire face aux problèmes de santé les plus communs. En cas de problème plus grave, un médecin de Palavas sera appelé ou l'enfant sera conduit à Montpellier à la Polyclinique St-Roch (15 minutes en voiture) ou au CHU Lapeyronie (25 minutes en voiture).

---

### **Qu'en est-il des repas?**

Tous les repas (déjeuner, dîner, goûter, souper) sont pris dans la cour extérieure (exceptionnellement à l'intérieur en cas de mauvais temps). Chaque groupe mange en commun avec son moniteur, à sa table. Lors des sorties, des sandwiches sont préparés.

Les repas variés et d'inspiration méditerranéenne sont préparés par le personnel français travaillant à l'année dans le centre de vacances.

Les éventuelles allergies ou intolérances alimentaires doivent être signalées lors de l'inscription de l'enfant. Les régimes sans porc sont également possibles. Les autres régimes ne sont pas pris en charge, mais le cuisinier sait en principe se montrer

flexible.

---

**Quels documents doivent être fournis pour que l'enfant puisse partir en colonie?**

Chaque enfant doit impérativement être muni des documents suivants, **en cours de validité et à jour, en version originale**:

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de séjour)
- Carte d'assurance maladie suisse
- Carnet de vaccination

n'est pas nécessaire de fournir une attestation médicale si votre enfant est en bonne santé. S'il a des problèmes de santé, l'attestation se fait au cas par cas, sur décision de l'infirmière.

---

**Existe-t-il des aides pour le paiement?**

La facture vous sera envoyée dès la réception de la fiche de renseignements de votre enfant et doit être payée au plus tard le 10 juin 2020.

Si vous désirez une aide financière pour l'inscription de votre enfant à la colonie, merci de vous adresser directement au secrétariat du Service Accueil de l'enfance. Dans ce cas, vous allez devoir nous fournir votre dernière décision de taxation.

Les possibilités d'échelonnement du paiement sont analysées au cas par cas.

---

**Mon enfant juste est trop âgé pour participer à la colonie**

Sont admis en principe les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2007 et le 31 juillet 2013. Si votre enfant est juste trop âgé pour participer à la colonie, en particulier si il y a déjà participé les années précédentes, merci de contacter le service Accueil de l'enfance. Des dérogations peuvent être admises, au cas par cas, après analyse de la situation.

---

**Je désire faire monitrice / moniteur à la colo.**

Si tu as 18 ans révolus, merci de contacter le service Accueil de l'enfance qui te redirigera. Il n'y a pas de postes d'aides-moniteur, car nous n'acceptons pas les moniteurs qui ne sont pas majeurs. Il est à préciser que les parents d'enfants participant à la colonie ne sont pas admis comme moniteurs.